

# Rapport d'orientation budgétaire 2020 du Centre Communal d'Action Sociale

## Introduction :

### Éléments de contexte :

Les demandes d'aides diverses, ne diminuent pas, auprès de personnes âgées, de mères célibataires, des demandeurs d'emploi et ceux inscrits au RSA.

Nous constatons encore une paupérisation de certains de nos administrés sur notre commune.

### Notre action

Nous essayons d'aider et de faire un suivi de ces personnes en situation de précarité, nous travaillons avec deux associations caritatives, le secours catholique et le lien, qui nous apportent un soutien important, en aide alimentaire et produits d'hygiène.

Nous intervenons aussi au niveau des problèmes de factures impayées, qui peuvent entraîner des conséquences dramatiques (huissier, saisie et expulsion).

Nous signons tous les ans une convention (FDUSL) auprès du Conseil Général de Vaucluse, qui nous aide financièrement, auprès de l'EDF, la SAUR, et le fond de solidarité logement (avance sur caution et abonnement branchement en eau et électricité).

Nous aidons à l'élaboration de divers dossiers :

CAF, APA, MDPH

CSS (complémentaire santé solidaire) remplace l'ACS qui va permettre l'accès aux soins, et aux prothèses dentaires et auditives ainsi qu'aux lunettes, sans avance de frais pour les ressources inférieures à 1007€ par mois

Aide alimentaire pour placement en établissements spécialisés ou EPHAD

Surendettement, retraite et réversion.

Demande de logements sociaux.

<b><u>Priorités :</u></b>	<b>6561: Secours d'urgence :</b>	2019 : 3 108,24 €
		2020 : 4 800,00 €
	<b>6562: Aides :</b>	2019 : 4 683,80 €
		2020 : 7 600,00 €

### Le fonctionnement :

Le CCAS n'ayant pas vocation à investir, son budget ne comprend que des dépenses et recettes de fonctionnement.

### Les dépenses :

#### 011- charges à caractère général

Ces dépenses correspondent au fonctionnement courant du CCAS, fournitures administratives, documentation générale, location du photocopieur, fêtes et cérémonies, secours d'urgence, aides.

**6232** - Pour les pensionnaires de l'EPHAD de l'Ensouleiado :

- Animation, lotos : **1 200 €.**
- Distribution aux 40 résidents d'un colis de Noël : **800 €.**

Pour nos administrés de 80 ans et plus, ils ont le choix entre le repas des seniors ou le colis de Noël. Pour 2019, 200 colis ont été distribués et 73 ont choisi le repas.

Le foyer du 3<sup>eme</sup> âge n'est plus en activité par manque de Président et de volontaire.

**Dépense 2019 : 5 727,00 €**

**Estimation 2020 : 7 000,00 €**

#### 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses salariales sont prises en charge sur le budget mairie.

#### 65 - autres charges de gestion courante

Les dépenses du CCAS proviennent en grande partie des aides apportées aux personnes, les plus démunies, de notre Commune, qui se concrétisent par la prise en charge partielle des demandes.

Les conventions départementales **FDUSL** (solidarité eau) et (les fonds impayés d'énergie) ainsi que (le fond de solidarité logement) seront renouvelées en 2020.

**Dépense 2019 : 2 244,08 €**

**Estimation 2020 : 3 000,00 €**

## 6561 - Secours d'urgence

- Maximum **200 €** par facture d'électricité à raison d'une par an, si les ressources du demandeur n'entrent pas dans le cadre des commissions du FIE.
- La SAUR nous alloue depuis le 1.01.2017 un budget. Pour 2020 le montant sera de **1.300 €** au lieu de 1.900 € en 2019. Chaque aide devra être déduite de ce montant jusqu'à son solde.
- En raison d'une diminution du montant alloué par la SAUR, le CCAS devra prendre une partie de ses aides.
- Aide pour le chauffage (fuel, pétrole, bois) **150 €** par an.

**Dépenses 2019 : 3 108,24 €**

**Estimation 2020 : 4 800,00 €**

## 6562 - Aides générales (nourritures, cantines, soins, etc.....)

- Restaurant municipal : **3.10 €**. le repas, prise en charge 1 mois par enfant renouvelable 1 fois.
- Centre de loisirs Plein Soleil la semaine **45 €**: prise en charge 2 semaines maxi par enfant (sous condition).
- Aide prothèses dentaires et auditives ainsi que les lunettes **300 €** par an, si la personne ne rentre pas dans le cadre de la complémentaire santé solidaire.
- Aide alimentaire par l'intermédiaire des épiceries solidaires et des bons SUPER U de 20 € en cas d'urgence (Avec indication alcool interdit).

**Dépenses 2019 : 4 683,80 €**

**Estimation 2020 : 7 600,00 €**

**Toutes ses aides sont accordées sur dossier.**

Les justificatifs de ressources et de dépenses, nous permettent de savoir si la personne peut prétendre à une aide en calculant son coefficient.

Ressources - Dépenses = Reste à vivre : par le Nbre de personnes = Coefficient.

Il est aussi pris en compte le changement de situation : familiale, divorce, chômage, santé.

## Les recettes:

Les recettes principales de fonctionnement du CCAS proviennent des subventions de la Commune et du département ainsi que des concessions funéraires.

**7031** - Les concessions du cimetière et du columbarium sur lesquelles le CCAS perçoit un versement de 30% de la redevance par la commune.

**Recette 2019** : 2 120,50 €  
**Estimation 2020** : 1 006,06 €

**7473** - ADPA (Allocation départementale personnalisée à l'autonomie):  
Financement 12.20 € par dossier.

**Recette 2019** : 756,40 € (61 dossiers)  
**Recette 2020** : 500,00 €

**RECETTE TOTAL 2019** : 25 950,02 €  
**DEPENSE TOTAL 2019** : 17 306,08 €  
**RESULTAT DE CLOTURE 2019** : 8 643,94 €

**7474** - Subvention commune ;

**Recette 2019** : 20 000,00 €  
**Recette 2020** : 14 800,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20200306-020-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2020

Affichage : 12/03/2020

Pour l'autorité compétente Le Maire, Louis DRIEY

